PROCHAINS CANDIDATS

Dans trois mois, il y aura sept élections législatives pour remplacer les députés passés au Luxembourg.

Une huitième aura lieu dans la Drôme, où M. Maurice Faure n'avait pas encore de successeur.

Ce successeur sera, paraît-il, M. Viviani, qui, depuis son échec de l'an dernier, est à la recherche d'un siège.

On annonce aussi que M. Granet, qui a remporté, dimanche, une veste dans les Bouches-du-Rhône, se propose d'être candidat dans les Alpes-Maritimes pour remplacer M. Rouvier, élu sénateur.

L'amiral Gervais

Suivant les *Tablettes des Deux-Charentes*, si M. Pelletan se refuse à proposer pour la médaille militaire M. le vice-amiral Gervais, le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur prendra l'initiative de cette proposition.

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes :*

On assure que la révocation de M. Chansarel est probable, et que M. Valentine sera appelé à le remplacer.

On parle aussi de la disgrâce prochaine de M. Honnorat, du bureau du personnel de la flotte, dont le poste serait réservé à M. Vittone.

L'INTERDICTION DU BRETON

Par 26 voix contre 6 qui sont celles des sectaires Carfantan, Baudet, Dr Le Rolland, de Kerguezec, Perret et Ruchon, le Conseil général des Côtes-du-Nord a adopté un vœu présenté par M. Hervé de Saisy et réclamant le maintien de la langue bretonne pour les prédications dans les églises et pour l'enseignement du catéchisme.

NOS MINISTRES EN VILLÉGIATURE

M. Léon Bourgeois, actuellement à Cannes, a offert un déjeuner à M. Vallé, ministre de la Justice, et à M. Maruéjouls, ministre des Travaux publics, à la villa Wiosna.

M. Camille Pelletan, ministre de la Marine, a rendu visite à M. Bourgeois et aux ministres de la Justice et des Travaux publics.

Mme et M. Edouard Lockroy, vice-président de la Chambre, sont arrivés à Cannes et ont rendu visite à MM. Bourgeois, Vallé et Maruéjouls.

M. Maruéjouls a rendu visite au grand-duc Michel de Russie.

UN ÉCHEC MINISTÉRIEL

On nous écrit de Guéret :

La Franc-Maçonnerie de Guéret et le Comité radical ministériel de la Creuse sont furieux des résultats de l'élection sénatorielle. M. Dufoussat, qui a fait des déclarations très nettes en faveur de la liberté d'enseignement, a été attaqué avec la dernière violence par la *Dépêche de Toulouse* et les organes radicaux. On le donnait comme le protégé de la *Croix* et le candidat de la réaction. M. Mazières était, lui aussi, très combattu. Son programme, comme celui de M. Villard, était beaucoup moins sectaire que celui des onze autres candidats. En somme, le ministère a subi dans la Creuse un sérieux échec.

LE CHOIX DE M. COMBES

La Rochelle, 6 janvier. — M. Combes a fait connaître à ses amis que, élu en Corse et dans la Charente-Inférieure, il opterait pour ce dernier département.

Il a de plus informé M. Huret, ancien conseiller général de Saintes, qu'il était nommé chevalier de la Légion d'honneur; M. Huret est directeur de l'*Indépendant*, le journal qui vient de faire une campagne si active en faveur du président du Conseil.

LE SUCCESSEUR DE M. ROUVIER

Cannes, 6 janvier. — Un groupe important de républicains ayant offert la candidature au siège législatif devenu vacant par suite de l'élection de M. Rouvier au Sénat, à M. Gillette-Arimondy, vice-président de la Chambre de commerce, celui-ci a accepté à la condition que sa candidature aurait les caractères de défense et d'action républicaines.

RUBANS DE CONSOLATION

On a beaucoup remarqué, lisons-nous dans le *Nouvelliste de Rouen*, que les deux seuls et uniques bénéficiaires de la dernière distribution de rubans rouges, dans la Seine-Inférieure et l'Eure, étaient deux personnalités plutôt en délicatesse avec le suffrage universel. M. Mayer, de Rouen, présidait le fameux Comité dissident des élections consulaires, si complètement battu ces jours derniers, et M. Borel, de Bernay, était l'inventeur du monument grandiose à élever au conventionnel Robert Lindet, et qui s'est transformé en une simple plaque sur la façade de la mairie. Ces deux échecs retentissants méritaient une compensation : après la bataille, ne faut-il pas panser les plaies des blessés?

M. L'INSTITUTEUR

Le *Courrier de la Champagne* raconte que le maire de Saint-Thierry (Marne), M. Cornu, vieillard de 74 ans, étant à la mairie pour y remplir un devoir de sa charge, vit soudain l'instituteur se ruer sur lui, le saisir à la gorge et le renverser sur le sol.

Aux cris poussés par le maire ainsi mis à mal, la femme de l'instituteur accourt, maintient son mari et permet ainsi à la victime de cette agression de se retirer.

Cependant le vieillard a dû s'aliter et son état donne des inquiétudes.

Il paraît que l'instituteur avait été, il y a quelques jours, révoqué de ses fonctions de secrétaire de mairie pour des faits soumis en ce moment à une enquête.

Voilà un instituteur qui nous paraît plus apte à donner à ses élèves des leçons de boxe ou à leur enseigner le fameux coup du père François qu'à leur donner des leçons de modération et de bonne tenue.

REVOCATIONS ET SUSPENSIONS

Nous avons récemment signalé l'énergique réponse faite à un arrêté de suspension que lui notifiait le préfet de la Nièvre, par M. Royer, adjoint de Montreuillon, dont le seul crime était d'avoir protesté contre l'arbitraire expulsion des religieuses de l'école libre et d'avoir, lors de leur départ, accompagné jusqu'à la gare ces femmes dévouées.

M. Loubet vient de signer le décret transformant cette suspension en révocation, et adjoignant à M. Royer son maire, M. Courtial, qui avait partagé son crime : honneur à eux!

M. Barre, maire de Dreux, n'ayant pas, à l'occasion du 1er janvier, rendu visite au sous-préfet, ni transmis aux conseillers municipaux, aux Commissions administratives et aux fonctionnaires de la ville l'avis de la réception annuelle de ce représentant de M. Combes, est suspendu pour un mois de ses fonctions. L'attitude du maire, d'ailleurs, était motivée par le refus du sous-préfet de transmettre ses propositions pour la nomination des membres du bureau de bienfaisance, et par la mauvaise volonté de ce fonctionnaire au sujet de diverses questions administratives.

L'AFFAIRE HUMBERT

Romain Daurignac reconnu par les employés des postes

Confronté avec MM. Duhamel et Costel, employés du guichet n° 2 de la poste restante au bureau central du Louvre, Romain Daurignac a formellement été reconnu par eux.

— C'est bien lui, ont-ils dit, qui venait tous les jours retirer des lettres aux initiales des Crawford *H. C. R. 2.*

— Les témoins me confondent avec le fils Müller, a répliqué le frère de Mme Humbert.

— Qu'était ce fils Müller? a demandé le magistrat.

— L'un des secrétaires des Crawford. Nos adversaires avaient à leur service M. Müller père, âgé de 60 ans, et le fils âgé de 36 ans.

Ce dernier me ressemblait beaucoup. De là sans doute la confusion des employés.

Mais MM. Duhamel et Costel ont précisé, et d'ailleurs M. Jacottot, le cocher qui véhicula Romain Daurignac de 1896 à 1898, a déclaré qu'à peu près tous les jours il conduisait son client et Mme Humbert à la banque Bernard-Carpentier, rue du Louvre, et de là à la grande poste.

Romain a persisté à nier que ce fût pour retirer des lettres.

— Celui qui se faisait remettre le courrier des Crawford était le fils Müller.

Mais quand le juge a demandé à l'inculpé de lui donner l'adresse de ce fameux secrétaire, Romain a répondu :

— Il doit être en Portugal avec son père, car les Müller sont de ce pays; mais depuis mon départ précipité je l'ai quelque peu perdu de vue.

Le frère de Mme Humbert a dû avouer aussi qu'il n'avait jamais vu les Crawford.

C'était les Müller mystérieux qui, d'après lui, servaient d'intermédiaire entre sa sœur et ses adversaires.

Nous ne verrons donc pas les Crawford!

Demain, M. André, juge d'instruction, procédera à l'interrogatoire de Frédéric Humbert.

Mme Humbert ne sera interrogée que jeudi par M. Leydet.

PROCÈS EN REVENDICATION

Nous avons fait connaître le résultat du procès en revendication engagé à Bagnères-de-Bigorre par trois ex-propriétaires du couvent des Carmélites contre le jugement nommant un liquidateur.

On nous communique aujourd'hui l'analyse de la décision des juges de Bagnères-de-Bigorre :

En désaccord avec l'arrêt de la Cour de Rennes tranchant une difficulté identique, ce jugement déclare que la loi de 1901 soumet à une liquidation judiciaire non seulement les Congrégations qui, tout en refusant de demander l'autorisation, ne se sont point dissoutes, mais encore celles qui, comme la communauté des Carmélites de Bagnères, se sont dispersées avant le moment où elles auraient encouru, par leur refus d'obéissance à la loi, des mesures répressives.

Mais, rejetant la théorie de la rétroactivité de la loi, quant aux prétendues interpositions de personnes dans les différents actes qui assurent la propriété des immeubles jadis occupés par les Carmélites, aux parties qui la revendiquent, il admet les revendications desdites copropriétaires, et rejette, à ce point de vue, les conclusions du ministère public et du liquidateur séquestre.

« JAUNES » & « ROUGES » A ROCHEFORT

En raison des événements récents, l'autorité civile avait décidé le partage des déchargements de bateaux entrant dans le port du commerce par quantité égale entre les Syndicats jaune et rouge.

Ce dernier ayant déchargé les trois derniers bateaux arrivés, les trois suivants avaient été promis au Syndicat jaune.

Le Syndicat rouge, dans une réunion tenue samedi soir, avait décidé d'empêcher le Syndicat jaune de décharger un bateau chargé de phosphates.

Une délégation du Syndicat jaune a demandé au sous-préfet la protection du travail qui a été assurée par 300 hommes des troupes coloniales qui ont dispersé les manifestants.

Le travail continue.

MORT DE M. SAGASTA

M. Sagasta, qui était encore il y a quelques semaines premier ministre du roi d'Espagne, est mort à Madrid hier soir 5 janvier, succombant à une affection cardiaque.

Il était né le 21 juillet 1827. Il avait donc 75 ans et 6 mois.

Il était originaire de Torrecillo de Cameros, petit village de la province de Logrono. A 25 ans, il était ingénieur des ponts et chaussées et fit, en cette qualité, des constructions et des projets qu'on remarque.

En 1854, il est député et se classe parmi les libéraux. De 1856 à 1866, il est journaliste et bientôt à la tête du journal progressiste la *Iberia*, dont Prim est l'inspirateur. — Ce parti est antidynastique, et Sagasta devient conspirateur. Il prend part au soulèvement du 22 juin 1866. Il est condamné à mort. Il a le temps de fuir et vient se réfugier à Saint-Denis, près Paris, d'où il travaille de toutes ses forces à la révolution qui bientôt emporte le trône de la reine Isabelle. Entre temps, M. Sagasta parcourt l'Angleterre, la France et l'Italie.

En octobre 1868, il est à bord de la frégate *Saragosse*, avec Prim et Topete, dans le port de Cadix, où le cri victorieux de la révolution éclate pour la première fois. — Quelques jours plus tard, il est ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire qui succède à la reine Isabelle, réfugiée en France.

Dans cette situation, M. Sagasta se montre homme de gouvernement. Il maintient l'ordre. Il réprime les émeutes. Et quand Amédée de Savoie est appelé au trône d'Espagne, M. Sagasta fait partie du nouveau Cabinet.

En 1874, quand le maréchal Serrano est au pouvoir, M. Sagasta devient ministre des Affaires étrangères; puis, successivement, il passe par presque tous les ministères. Il était président du Conseil quand le pronunciamiento du maréchal Martinez Campoz le surprend et le renverse.

Six ans plus tard, il s'est soumis à la constitution nouvelle, et le roi Alphonse XII lui offre de nouveau le pouvoir.

Depuis cette époque, le pouvoir fut alternativement en ses mains ou dans celles de M. Canovas.

M. Sagasta était un homme modeste, de mise toujours simple, à tête énergique avec des traits irréguliers, l'œil profond, la bouche large, les lèvres épaisses, la barbe hirsute, les cheveux épais et rudes; très éloquent, plein d'entrain, lettré, apte à la direction de toutes les affaires de l'Etat. — Sa mort est une perte pour le parti libéral.

Mais il n'était pas l'homme qui convient actuellement à la direction des affaires d'Espagne. — On sait comment, il y a seulement quelques semaines, il fut obligé de démissionner à la suite de la reconstitution du Cabinet qui ne put durer que peu de temps. Le parti libéral paraît d'ailleurs condamné à l'impuissance.

On sait de quelle façon M. Silvela l'a remplacé au pouvoir.

Le roi Alphonse XIII avait manifesté dans la matinée d'hier lundi le désir d'aller visiter l'ancien ministre mourant. On lui fit observer que cette démarche était contraire à l'étiquette de la cour d'Espagne. Le roi alors envoya son médecin qui put prendre part à la dernière consultation. — M. Silvela s'inscrivit parmi les nombreuses notabilités au domicile de M. Sagasta, qui reçut aussi la visite de Mgr l'évêque de Madrid. L'évêque, interrogé pour savoir si l'ancien ministre s'était confessé, a déclaré qu'il ne pouvait rien répondre.

M. Sagasta est mort vers 11 heures du soir. On dit que ses funérailles se feront demain mercredi.

Madrid, 6 janvier. — On dit que le corps de M. Sagasta sera exposé dans le salon de la Chambre des députés.

On croit qu'il sera ensuite inhumé dans le Panthéon d'Atocha, réservé aux hommes célèbres.

M. Sagasta n'a pas fait de testament.

Le bruit court que le roi visitera la chapelle ardente qui sera installée à la Chambre. On dit aussi que le roi présiderait aux funérailles.

Madrid, 6 janvier. — Le Conseil des ministres décidera aujourd'hui de rendre les honneurs à M. Sagasta. Il est probable qu'ils seront les mêmes que ceux décidés lors de la mort de M. Canovas.

Le corps de M. Sagasta sera embaumé et exposé en public.

On croit que les obsèques auront lieu vendredi.

Les pêcheurs de Douarnenez

Brest, 6 janvier. — Depuis quelques jours une certaine animation régnait parmi les pêcheurs de Douarnenez : les marins se proposaient d'empêcher un usinier d'acheter des sprats, sorte de sardines venant des autres ports.

En vue de troubles possibles, les autorités ont envoyé plusieurs brigades de gendarmerie avant-hier à Douarnenez; mais les pêcheurs restant calmes, une partie des brigades a quitté Douarnenez.

A TRAVERS LA PRESSE

L'inquisition fiscale

Nous avons dit que la Commission du budget avait introduit dans la loi des finances un projet d'article d'après lequel les maisons de banque et de crédit devaient faire connaître à l'enregistrement le nom des personnes leur confiant des fonds.

M. Emile Ollivier, dans une lettre adressée au *Gaulois*, apprécie cette mesure de la façon suivante :

Voilà le préliminaire du régime inquisitoire de fiscalité que l'on nous annonce comme devant constituer l'œuvre de la Chambre nouvelle.

L'article adopté par la Commission du budget est, en effet, le premier chapitre des tables officielles de la fortune individuelle, d'après lesquelles on établira plus tard la proscription et la spoliation des riches par l'impôt ou autrement.

C'est, de plus, la violation des règles séculaires du droit. Dans tous les temps, on a considéré un dépositaire comme tenu à la plus inviolable discrétion sur le dépôt qui lui a été confié : la Commission du budget lui en impose la violation sous peine d'amende. D'un contrat de confiance, elle fait un contrat de guet-apens.

Le droit de propriété est encore plus outrageusement méconnu. Les établissements de crédit ne sont pas des institutions d'Etat. Formés librement, sans autorisation préalable, sans investiture gouvernementale, n'étant soumis à aucune surveillance administrative, ne pouvant encourir d'autre responsabilité que celle de la loi civile et commerciale commune, ils constituent une propriété privée inviolable. Contre eux, on ne peut pas plus que contre le premier particulier venu. Les faire, sous peine d'amende, des dénonciateurs et des espions fiscaux, c'est paralyser ou plutôt confisquer partiellement le libre exercice de leur droit de propriété et en même temps porter l'atteinte la plus grave à leurs intérêts légitimes, car il est évident qu'on ne confiera plus sa fortune à des agents de l'inquisition révolutionnaire.

Il y a plus : les établissements de crédit sont punis s'ils ne dénoncent pas les dépôts de leurs clients; mais comment saura-t-on qu'ils ne l'ont pas fait?

Il faudra acheter la trahison de quelques-uns de leurs employés ou autoriser le parquet et la police à faire irruption à l'improviste dans leurs bureaux, à visiter leurs livres, à violer le secret de leurs opérations, les soumettre en un mot à l'*exercice* comme les débitants de boisson. — Est-ce tolérable?

Si dans nos institutions, anarchiques parfois mais jamais libérales, il existait comme en Amérique une Cour suprême de justice, chargée de sauvegarder les droits des citoyens, une pareille disposition, fût-elle votée, serait incontinent annulée.

Il appartient aux interprètes de l'opinion publique de remplacer autant qu'il est en eux la protection légale qui nous manque.

La monstruosité sur laquelle j'appelle votre attention devenant une loi, consacrera le premier acte de prise de possession de notre société par le collectivisme. Le reste suivra invinciblement avec le temps.

Les élections sénatoriales

Voici quelques commentaires sur les résultats des élections sénatoriales.

L'*Echo de Paris* :

Si, après l'activité qu'ils ont déployée, les amis du ministère se déclarent satisfaits du résultat, ils ne seront vraiment pas difficiles.

La campagne du côté du « bloc » a commencé il y a six mois. Pour qu'elle pût se poursuivre plus à l'aise, on a avancé la convocation des Chambres et décidé le départ dès le commencement de décembre. La bataille a été menée par tous les fonctionnaires, depuis les agents les plus infimes jusqu'aux préfets, sans une minute de repos. Les ministres ont donné de leur personne dans les départements où leur présence pouvait influer sur le scrutin. On a distribué autant de subventions, accordé autant de dégrèvements qu'il en a été sollicité. Tout cela aboutit à quelques sièges péniblement gagnés en Corse et dans la Charente.

Dans le Calvados, dans le Finistère, dans l'Eure, dans d'autres départements, les adversaires du Cabinet devaient disparaître. Il n'en est rien, et les mêmes républicains indépendants, comme MM. Milliard et Tillaye, reviennent. Dans l'Aveyron, malgré M. Maruéjouls, ministre, la majorité s'est prononcée en faveur des progressistes, et, à Bordeaux, on voit M. Fernand Faure, soutenu par la coalition, battu par un modéré.

Il n'y a aucune conclusion décisive à tirer des élections d'hier, sinon qu'on a trouvé moyen d'amoindrir le Sénat par l'intrusion de la candidature officielle dans son recrutement, et que cependant, malgré toutes les manœuvres, on n'a pas réussi à déterminer des adhésions sérieuses à la misérable politique qui nous est imposée.

La *République française*, dont M. Méline a repris la direction, s'exprime ainsi :

Si les amis du gouvernement qui triomphent bruyamment étaient simplement logiques, les élections d'hier devraient marquer la fin de la défense républicaine.

— Nos adversaires sont définitivement réduits à l'impuissance, s'écrient-ils.

Fort bien. Mais alors la République n'est plus menacée. On va pouvoir respirer, jouir enfin des libertés essentielles. La politique de haine et de persécution va faire place à la politique d'union et d'apaisement que M. Loubet annonçait déjà après les élections législatives de l'année dernière.

Point du tout. Les journaux ministériels volent au contraire dans ces succès répétés un encouragement à poursuivre sans trêve la politique à coups de poing qui met à mal tant de bons citoyens à côté des mauvais.

La République n'est plus en péril, c'est entendu. Mais on s'occupera tout de même de la défendre et l'on ne s'occupera que de cela, car il n'est pas possible de pourvoir à la fois à la défense d'un régime et aux travaux de paix, de vivre dans une perpétuelle alerte et de rassurer les intérêts. On ne pétrit pas son pain avec un casque sur la tête et la hache sur l'épaule.

Autre question : Quel est le parti qui seul, dans ces élections, n'a pu faire élire un de ses candidats? Le parti socialiste.

Il s'agit de savoir maintenant quel prétexte les ministériels vont encore trouver pour maintenir leur alliance avec ce parti vaincu, renié, dont les doctrines sont manifestement odieuses au pays. Alliance! ce n'est pas d'ailleurs le mot juste. Les socialistes exercent une véritable tyrannie sur le « bloc »; ils sont les maîtres en réalité; ils mènent le gouvernement; ils gouvernent la République; on l'a bien vu dans les dernières grèves, où la loi même s'est inclinée pour eux. Est-ce que cela va durer? Au nom de qui, au nom de quoi cette abdication des républicains pourra-t-elle être encore excusée après des élections qui pour la deuxième fois marquent la répulsion de la nation?

La *Liberté* estime que les élections de dimanche ne comportent, en somme, aucun enseignement ni aucun changement :

Les journaux ministériels sont très contents des élections sénatoriales d'hier; les journaux ministériels, d'ailleurs, quoi qu'il arrive, sont toujours très contents, et ils passent leur vie à crier victoire, ce qui ne les empêche pas, pour tâcher de justifier leurs attentats contre la liberté, de déclarer en même temps que la République se trouve en péril d'une manière de plus en plus inquiétante. La logique et la défense dite républicaine font deux.

Or, en étalant une satisfaction sans mélange, nos confrères radicaux et socialistes nous semblent peu charitables à l'égard de leurs amis restés sur le carreau : Joseph Fabre battu, Pozzi battu, Delory battu, Fernand Faure battu, Flaissières battu, et cruellement battu dans la lutte ouverte engagée contre M. Peytral, étaient donc des personnalités indifférentes et négligeables dans l'équipe des mameloucks!

Quoi! pas même un pleur sur le tombeau politique de ces éminents citoyens? Et en revanche des succès comme ceux de M. Sébline, de M. Monseervin, de M. de Moustier, de M. Thounens, de M. Andrieux, apparaissent comme moins que rien aux yeux de ceux qui ont pourtant employé tant de moyens de toutes sortes pour leur faire échec?

La vérité vraie, c'est que, malgré une pression administrative d'une effronterie telle qu'on n'en avait jamais vu l'équivalent sous aucun autre régime, les élections sénatoriales du 4 janvier ne signifient pas grand'chose, et qu'elles laissent les partis en présence avec des forces à peu près pareilles à ce qu'elles étaient hier au Palais du Luxembourg.

La circulaire de M. Combes

De M. François Veuillot, dans l'*Univers* :

Si jamais la résistance a été justifiée, voire imposée, c'est bien le cas.

Il ne s'agit pas même, aujourd'hui, d'une légalité plus ou moins odieuse ou plus ou moins suspecte, il s'agit d'un acte purement, cyniquement arbitraire.

M. Combes, en condamnant de sa propre autorité ces établissements religieux, ne représente pas plus le pouvoir, qu'un juge d'instruction, qui s'aviserait de condamner lui-même un prévenu, ne représenterait la justice.

La résistance à cet abus intolérable est d'autant plus nécessaire, que les conséquences de la décision ministérielle sont plus redoutables.

Le président du Conseil, en s'arrogeant le droit d'écarter, *motu proprio*, les demandes d'autorisation formées par les établissements religieux, dessaisit purement et simplement le Conseil d'Etat. Les établissements religieux, non encore autorisés, sont désormais tous, sans en excepter un seul, à la merci de ses caprices et de ses haines.

Si nous possédions encore un Conseil d'Etat, il se soulèverait tout entier contre une pareille insolence. Mais il y a beau temps que la grande assemblée, qui fut un si haut tribunal, n'est plus qu'un bureau de secrétaires.

LA CATASTROPHE D'ANDIJANE

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — A en juger par les dernières nouvelles reçues d'Askhabad, la ville d'Andijane n'existe pour ainsi dire plus.

C'est à peine s'il y subsiste encore, mais rendues inhabitables par leurs énormes crevasses, deux ou trois chambres du Club militaire, deux ou trois bâtiments près de la station du chemin de fer, ainsi que cette station elle-même, et une partie d'une brasserie. Tout le reste n'est qu'un amas de décombres recouvert par des débris informes de toitures, de poutres, de cheminées, etc.

Il n'y a pas un mètre carré d'habitation abrité par un toit ni dans la ville russe ni dans la ville sarte.

Les trois secousses de tremblement de terre qui ont détruit Andijane se sont succédé avec une telle rapidité — de quart d'heure en quart d'heure — qu'il a été possible de rien sauver, d'autant plus que la première secousse a été si violente qu'elle a déjà commencé à ébranler les maisons et que quiconque s'était enfui de chez soi n'osait se risquer à y rentrer de nouveau dans un but de sauvetage.

De sorte que les décombres des murs et des toits ont tout enseveli, nivelant ainsi le sort des riches avec celui des pauvres, et il n'est pas rare maintenant de rencontrer à Andijane des gens du monde vêtus d'une capote de simple soldat par-dessus leur chemise.

Beaucoup de gens n'ont même rien du tout pour se garantir du froid dans leurs lieux de campement improvisés.

L'œuvre des secours est organisée, assure-t-on, sur une vaste échelle et dans d'excellentes conditions, aussi bien de la part de l'administration publique que de généreux donateurs et même de gens appartenant à la classe inférieure des populations voisines, et heureusement qu'il en est ainsi, car l'étendue de la terrible catastrophe est immense et une assistance tant soit peu efficace réclame de puissants efforts et de très grands sacrifices.

LE SAINT DU JOUR

SAINT THÉODORE, ABBÉ (398)

Théodore, né dans une noble famille chrétienne d'Egypte vers le milieu du IVe siècle, obéit à l'appel de Dieu qui, du sein même des vanités mondaines, le destinait à une haute perfection. Il quitta sa famille et alla se mettre sous la direction spirituelle de saint Pachôme. Il fit de grands progrès dans la vertu et la mortification chrétienne. Il fut ordonné prêtre à 30 ans et reçut la direction du monastère de Tabenne. Doux et ferme dans la charge de supérieur, il sut se concilier les cœurs de ses religieux, et mourut saintement en 398. Sa fête est célébrée en certains lieux le 27 avril, jour de sa mort.

CROIX

Nos amis défunts

M. LOUIS AUDIAT

Nous apprenons la mort, à Saintes, de M. Louis Audiat, ancien professeur de rhétorique au collège municipal, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, fondateur et président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Originaire de l'Allier, il fut l'historien le plus remarquable de sa province d'adoption, la Saintonge. Chrétien à la foi inébranlable et vivante, il a eu le bonheur de donner à Dieu deux de ses filles dans l'Ordre des Clarisses et dans celui des Filles de la Charité. Un de ses fils est le brillant chroniqueur littéraire du *Mois littéraire et pittoresque*.

Le R. P. Souchon, à Laredo, au Texas, le 27 octobre dernier, à 72 ans. Il était curé de la paroisse de Saint-Augustin de cette ville depuis quarante-six ans. Il fut un fidèle ami de la *Croix*. Son évêque, Mgr Verdaguer, vicaire apostolique de Brownsville, en nous annonçant en termes émus la mort de ce précieux collaborateur, le recommande tout particulièrement aux prières. — Mme Vve Louis Berthelin, à Paris, rue Tronchet, le 3 janvier; à 84 ans. — Mlle Marie Rousseau, à Laon, le 18 décembre. — Mme Elisa Vergne, sœur de Mgr Balain, archevêque d'Auch. — Mlle Grégoire, à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine). — M. Pierre Brot, à Chasnay (Nièvre), à 75 ans. — M. l'abbé Chalot, à Saint-Clément (Maine-et-Loire), le 1er janvier, à 47 ans. — Mme L. Démonet, née Bergier, à Besançon, 56 ans.

UNE LETTRE DU PAPE

Mgr Guidi, archevêque de Stauropolis, délégué apostolique aux Philippines, a bien voulu, avant son départ, offrir au Saint-Père l'ensemble des ouvrages sur la vie de Jeanne d'Arc de son ami, M. le chanoine Henri Debout, supérieur de l'institution Saint-Joseph d'Arras.

Sa Sainteté a daigné adresser en réponse la lettre suivante, portant sa signature autographe :

Cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec une grande reconnaissance l'admirable vie de Jeanne d'Arc que vous ont dictée votre vive piété et votre ardent patriotisme.

Nous sommes en effet convaincu que les temps sont revenus où les cœurs des Français se tourneront vers la courageuse pucelle d'Orléans comme aux jours passés où ils attendaient de l'humble vierge une protection puissante pour leur patrie. Toutefois il faut que ceux qui veulent assurer la prospérité du pays, se mettent à la suite de Jeanne et orientent leurs âmes vers les pratiques religieuses.

Nous sommes donc heureux de vous féliciter parce qu'à tous les Français vous montrez dans Jeanne d'Arc le modèle achevé des plus nobles vertus et que, à Notre avis, votre livre fera beaucoup de bien, car il n'est pas possible d'admirer les grands services que l'héroïne a rendus à ses compatriotes, sans partager son amour de la sainte foi catholique.

Aussi comme gage de la bénédiction divine et de Notre bienveillance, Nous vous envoyons de tout cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 26 décembre 1902, la vingt-cinquième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Ces travaux sur Jeanne d'Arc ont été édités par la Maison de la Bonne Presse :

La vénérable Jeanne d'Arc, par le chanoine Henri Debout, missionnaire apostolique. — Un vol. in-16 de 344 pages, illustré de 38 gravures, 87e mille.

Broché, 0 fr. 50; port, 0 fr. 30; relié, 1 franc, et avec tranches dorées, 1 fr. 25; port, 0 fr. 40.

—o—

L'histoire admirable de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans, par le chanoine Henri Debout et Emile Eudes. — Un vol. in-8° de 442 pages, 100 gravures, vignettes ou cartes, sur Bleu papier, 8e mille.

Broché, couverture de Malatesta, 5 francs; port, 1 fr. 35; relié toile, 6 fr. 50; relié avec luxe, 9 francs; port, 1 fr. 70.

DANS LES CAMPAGNES

Du Puy-de-Dôme. — Je vous envoie mes humbles encouragements. Je viens de lire le compte rendu du dernier Congrès de la Bonne Presse. Ce compte rendu eût suffi à me convaincre, si je ne l'eusse été déjà, que la bonne presse est à notre époque l'œuvre des œuvres.

Le prêtre n'atteint plus le peuple tout entier à l'église. Pour l'atteindre, quel moyen? Aller à lui au..... désert..... où il se retire..... Et pour l'avoir et lui garder les enseignements de l'Evangile il faut se faire précéder par la presse catholique.

Je vis dans un centre ouvrier. Quel bien n'y aurait-il pas à faire!

Ah! si jamais votre voyageur pouvait nous visiter, il y trouverait un terrain propice.

Ces populations, en effet, ont encore un grand fonds de foi. Il leur manque un apôtre, non pas un apôtre prêtre — le prêtre ne peut pas tout ce qu'il veut — mais un apôtre laïque.

P.

POUR JANVIER

Le Mystère de la Nativité, *Adoration des bergers et des mages*, en huit tableaux avec musique, par Jeanne-Paule Ferrier. — Un vol. in-12 de 90 pages. — Illustrations de M. E. Ronault, 9e mille.

Broché, 0 fr. 50; port, 0 fr. 25. Relié, 0 fr. 75; port, 0 fr. 30. — 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 7 JANVIER 1903 — 48 —

L'OR-ROI

TROISIÈME PARTIE

DEUX AMIES

(Suite)

Une humble femme de charge que la pauvre petite marquise honorait de sa confiance et de sa tendre amitié.

Mais quelles raisons Marie-Thérèse eût-elle eues de continuer à Mme Darblay l'affection que lui témoignait Hélène?

Non, elle n'irait point trouver Mlle des Essanges; elle quitterait Domèvre sans cette consolation; de temps en temps, elle reviendrait prier sur la tombe d'Hélène puisqu'elle n'avait point celle de Philippe.

Son intention était de liquider au plus vite la maison qu'elle possédait à Paris et de revenir s'établir dans les Vosges. Mais cette vente pouvait demander un certain temps, on ne quitte point ainsi brusquement du jour au lendemain une maison que l'on a fondée et qui repose entièrement sur vous; elle avait des pensionnaires, des malades qu'elle aimait et qu'elle voulait laisser en bonnes mains.

Ses affaires seraient longues, sans doute, d'autant plus que son absence trop prolongée avait dû laisser bien des choses en souffrance. Les lettres journalières qui lui parvenaient la réclamaient avec insistance; elle ne pouvait différer son départ.

C'était par une belle matinée d'août, chaude entre toutes, qu'elle se rendit pour la dernière fois au cimetière de Solenval. Les cyprès, les sapins, les saules, les tamariniers qui poussaient dans ce petit coin de terre bénite mettait une ombre fraîche et douce qui vous saisissait au sortir de la chaleur torride de la route ensoleillée.

Un grand calme montait de la terre engourdie, des parfums de fleurs adoucies, du chant d'un cri-cri caché dans les herbes brûlées.

Mme Darblay s'était agenouillée sur la pierre et les mains sur son visage elle pleurait et priait. Lorsqu'elle eut fini, elle se baissa sur la pierre, la baisa pieusement; puis, prenant quelques feuilles de roses blanches égrenées, elle les glissa dans un petit carnet qu'elle portait à la main.

Puis, sans regarder en arrière, elle se releva, prête à gagner la sortie du cimetière.

Une ombre endeuillée qui se dressait devant elle lui fit arrêter ce mouvement de retraite.

Une belle jeune fille, aux yeux câlins et attirants, aux cheveux blonds enroulés en lourdes nattes sous un large chapeau de campagne, était devant elle. Mais une tristesse profonde, invincible, mettait un voile de mélancolie sur ce visage rose, ces yeux si séduisants, cette beauté parfaite, irrésistible.

La jeune fille fit un pas vers Mme Darblay et, étendant la main d'un geste interrogateur :

— Madame....?

— Madame Darblay.

Le visage de la jeune fille s'éclaira et un rayon de joie illumina soudain son visage attristé.

— Ah! c'est vous! c'est vous! Mme Darblay, j'aurais dû le deviner! Je suis Marie-Thérèse des Essanges; ma sœur m'a si souvent parlé de vous comme de la seule amie qu'elle eût dans son malheur!

Et, se penchant vers la pauvre mère, avec sa grâce irrésistible, elle lui dit :

— Voulez-vous que je vous embrasse?

— Oh! Mademoiselle!

Des larmes roulèrent sur les joues de Mme Darblay.

— Ah! c'est vrai, pardonnez-moi, vous êtes en deuil aussi..... votre fils..... Oui, j'ai vu son nom sur la liste des morts..... Pauvre mère! Ah! cette année nous a été trop cruelle!..... Il semble qu'un vent de malheur souffle sur tous ceux qui approchent des Quérandec.

Le visage de la jeune fille s'assombrit en prononçant ce nom maudit.

Elle baissa la voix.

— Si vous saviez comme je les hais! combien je voudrais leur faire payer le mal qu'ils ont fait à ma sœur! Et je ne puis rien contre eux! Ils ont l'impunité, car les lois ne punissent pas ces crimes moraux; elles sont impuissantes contre ces tortures.

— Pauvre chère marquise! soupira Madame Darblay, si douce, si bonne, si simple, si héroïquement grande!

— Ah! dites-moi tout, parlez-moi d'elle, dites-moi tout ce qu'elle a souffert..... vous qui l'avez aimée, consolée, secourue lorsqu'elle pleurait.....

— A quoi bon! Mademoiselle, laissons les morts dormir en paix et ne troublons point son dernier sommeil; elle est heureuse maintenant; si Dieu vous l'a reprise, c'est qu'il n'a pas voulu qu'elle souffrît davantage. A-t-elle vu son fils avant de mourir?

— Oui, elle l'a béni, elle l'a embrassé.

— Et..... ils l'ont maintenant, eux! demanda Mme Darblay.

La jeune fille hésita un moment avant de répondre. Elle regarda Mme Darblay quelques secondes; ses lèvres s'agitèrent comme si elle allait parler; il n'en sortit aucun son.

La pauvre mère mit sur le compte de l'émotion le silence pénible de la jeune fille, elle n'insista pas.

Elle fit quelques pas pour s'en aller.

Mais la jeune fille passa doucement son bras sous le sien et lui dit :

— Maintenant que je vous ai vue, Madame, je comprends l'affection qu'Hélène avait pour vous, et je veux devenir votre amie aussi, comme vous étiez celle de ma sœur. Nous nous verrons souvent. Le voulez-vous?

— Oh! si je le veux! mais mon cœur ne demande qu'à vous aimer. J'ai perdu les deux grandes affections qui faisaient ma vie; Philippe et Hélène; je n'ai plus personne à aimer; comment ne vous aimerai-je pas, vous qui me parlez d'eux et pleurez avec moi? Mais, hélas! il faut que nous nous séparions, car je n'habite pas Domèvre; il faut que je retourne à Paris, où j'ai des intérêts en souffrance, des malades à soigner, à guérir.

Et Mme Darblay, gagnée par la chaude sollicitude de Marie-Thérèse, se laissait doucement aller à lui parler de la maison, de ses pensionnaires, de la jolie petite villa d'Auteuil, si tranquille, si retirée parmi les fleurs et les oiseaux.

Et, pendant qu'elle parlait, la jeune fille l'écoutait, saisie d'un intérêt étrange. Une ligne barrait son front et ses yeux se fixaient durement comme sous la préoccupation d'une pensée intense.

II

NOUVEAU PENSIONNAIRE

Les habitants de Solenval et des villages environnants n'